



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

2022

**L'État en**

**Bourgogne-Franche-Comté**

**Bilan des actions régionales**



**Franck Robine**

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
préfet de la Côte-d'Or

L'année 2022 a été marquée par le conflit russo-ukrainien, la fin progressive de la crise sanitaire et la crise des coûts de l'énergie. Ces événements et leurs conséquences, tant économiques que sociales, furent des défis collectivement relevés. 2022 a également été une année de transition et d'amorçage de nouvelles politiques publiques gouvernementales.

À travers plusieurs illustrations significatives dans les domaines du développement économique, des transitions écologique et énergétique, des solidarités, de la cohésion sociale et de l'accès à la culture, ce document présente un aperçu non exhaustif de la mobilisation profonde et continue des services de l'État dans notre région. Au-delà de ses richesses paysagères et de sa qualité de vie, la Bourgogne-Franche-Comté se distingue par des atouts économiques et agricoles reconnus dans le monde entier, avec des entreprises innovantes, des savoirs-faire d'excellence et un patrimoine entrepreneurial remarquable.

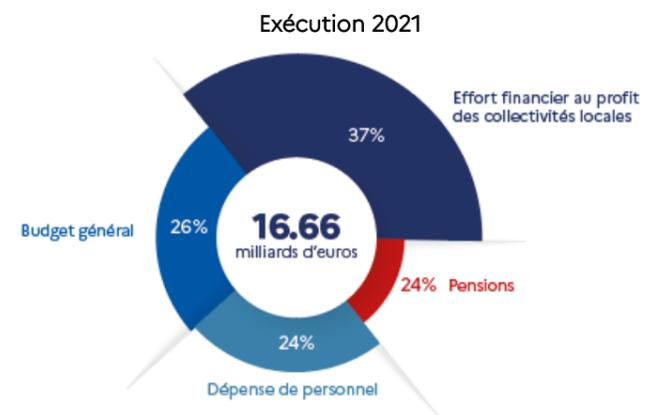
Je remercie vivement l'ensemble des acteurs pour leur engagement au service de l'État et de ce territoire.

**Chiffres clés**

**des services de l'État en région**

**83 060 fonctionnaires de l'État**

dont 43 033 personnels de l'Éducation nationale  
*(hors militaires) au 31 décembre 2020, y compris contrats aidés*



**ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES  
ET SOUTENIR L'INNOVATION**

**France 2030**

Industrielle et innovante: la région compte déjà de nombreux lauréats d'excellence pour la 1ère année du plan France 2030



Pose de la première pierre de l'usine de bio-fermentation EUROGERM à St Apollinaire (21)

Avec France 2030, doté de 54 milliards d'euros, l'État investit dans les technologies qui préparent la France de demain. Innovation et réindustrialisation sont les maîtres-mots de ce plan qui vise la transition écologique, l'alimentation durable, l'hydrogène ou le nouveau nucléaire.

**158 millions d'€**

Signe de vitalité, en Bourgogne-Franche-Comté, ce sont déjà 92 projets innovants d'entreprises, de collectivités, de formation ou de laboratoires de recherche qui sont déjà lauréats (*chiffres 31/04/2023*), pour plus de 158 millions d'euros.

Parmi ces projets dont l'excellence est reconnue au niveau national, on retrouve

Ektah, un traitement prometteur contre l'obésité, Cellquest, une usine de production de biomédicaments unique au monde, ou encore Badevel un village-laboratoire à ciel ouvert pour les technologies bois et hydrogène.

En 2022, l'État et le conseil régional ont aussi contractualisé France 2030 régionalisé : 42 millions d'euros consacrés à des projets innovants sur le territoire jusqu'en 2025.

Les porteurs de projet ont pu compter sur la mobilisation des services de l'État et des partenaires avec un mot d'ordre : osez candidater !

**Aides à l'équipement scientifique**

Avec 300 000 € investis dans un microtomographe à rayons X, l'État a donné les moyens au laboratoire Biogéosciences de numériser ses collections de fossiles avec plus de précision et de les mettre à disposition de la communauté scientifique mondiale.

Le laboratoire FEMTO-ST a reçu une subvention de 400 000 € pour l'acquisition d'un laser Ytterbium, devenu la norme mondiale, comme source photonique dans les horloges ultrastables optiques, maintenant ainsi le laboratoire parmi les leaders mondiaux dans le

domaine en termes de précision d'horloges.

S'appuyant sur plusieurs sources de financement dont l'État à hauteur de 450 000 €, la centrale de technologie Mimento a pu faire l'acquisition d'une machine de gravure de matériaux piézo-électriques, confortant sa place spécifique au sein des centrales du premier cercle dans le domaine des matériaux « exotiques ».

Le domaine de la santé a bénéficié de 200 000 € pour l'acquisition d'un automate destiné à accélérer et simplifier la recherche sur les vaccins anticancer.

Les sciences humaines et sociales n'ont pas été en reste avec 120 000 € principalement destinées à des équipements en lien avec les recherches participatives.

Enfin, 120 000 € ont été destinés au centre de calcul intensif de Dijon, infrastructure utile à l'ensemble des laboratoires.



## Campus des métiers et des qualifications

Organisés comme un réseau de partenaires, au plus proche des besoins du monde professionnel, les campus des métiers et des qualifications (CMQ) fédèrent les acteurs de la formation, des filières et de l'emploi autour de projets visant à développer des filières d'avenir, à améliorer l'attractivité des métiers, à faciliter l'insertion dans l'emploi et à renforcer les coopérations entre le système de formation et le monde économique.

3 CMQ ont été labellisés en 2022 pour la Bourgogne Franche-Comté :

### Le CMQ Alimentation Goût tourisme

Ce Campus poursuit sa participation au projet Territoire d'Innovation « Dijon, système alimentaire durable » en pilotant l'axe Compétences Formation.

Il a organisé plusieurs manifestations comme l'Ideathon 2022, auquel une centaine d'étudiants a participé, mais aussi la deuxième édition de la Voie des Talents où 762 collégiens et demandeurs d'emploi ont découvert les métiers de bouche et de l'Hôtellerie-Restauration.

Le CMQ Forêt-Bois conduit une étude sur l'évolution des emplois et des compétences sur les métiers de l'amont forestier, de la première transformation, du bois-énergie et du bois-construction. L'objectif de cette étude est d'identifier et de quantifier les besoins en emploi et compétences à l'échelle de la filière pour les prochaines années puis de construire son plan d'actions.



Le CMQ Agroéquipement a mené une étude sur les emplois et compétences du secteur des métiers liés au machinisme agricole à horizon 2030. Lauréat de l'AAP Compétences et Métiers d'Avenir (CMA), le CMQ a pu lancer ce diagnostic et anticiper l'évolution des besoins en main d'œuvre de la filière.



## ACCOMPAGNER LES PLUS VULNÉRABLES ET LES CRISES

### Les politiques de lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté relève d'une politique d'investissement social qui va au-delà des seules prestations monétaires. Elle s'appuie sur le développement de plus de services et d'accompagnement pour les personnes en situation de précarité.



Le commissaire à la lutte contre la pauvreté, avec le concours des services de la DREETS et des DDETS, a poursuivi en 2022 la mise en œuvre des politiques publiques issues de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Les priorités sur lesquelles sont mobilisés l'ensemble des services de l'État sont :

- la lutte contre la précarité alimentaire ;
- l'accès aux droits ;
- la lutte contre l'illettrisme ;
- l'insertion sociale et professionnelle.

### 5,6 millions d'€ en 2022

Cette politique s'inscrit dans un volet contractuel avec les conseils départementaux. Les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté (CALPAE) conclues dès 2019 ont permis d'allouer en 2022 plus de 5,6 M€ de crédits d'État aux 8 conseils départementaux de Bourgogne Franche-Comté et à la métropole de Dijon, vers les actions suivantes :

- Insertion des bénéficiaires du RSA ;
- Accompagnement à la mobilité des personnes en situation de précarité ;
- Formation des travailleurs sociaux ;
- Premier accueil inconditionnel.

L'effort combiné des pouvoirs publics dans la lutte contre la pauvreté a permis d'obtenir **un bilan positif pour les personnes en situation de précarité** :

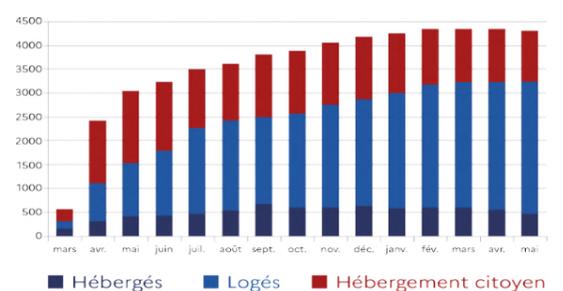
- le délai d'entrée effectif dans le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'élève à 19 jours (contre 23 au niveau national), pour 2 235 personnes accompagnées au 31 janvier 2023 ;
- 11 066 jeunes ont signé un contrat engagement jeunes (CEJ) ;
- 8 720 décrocheurs du système scolaire repérés dont 33 % suivis par une mission locale fin 2022 ;
- 786 sorties de l'hébergement généraliste vers le logement social en 2022, soit 98 % de l'objectif régional fixé.

### 4 300 personnes déplacées d'Ukraine accueillies et accompagnées

Dès le mois de mars 2022, face aux conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine, la France, en lien avec l'Union européenne, a mis en place un dispositif exceptionnel de protection temporaire qui permet d'obtenir une autorisation provisoire de séjour, le versement de l'allocation pour demandeur d'asile, l'autorisation d'exercer une activité professionnelle, l'accès aux soins par une prise en charge médicale, la scolarisation des enfants et un soutien dans l'accès à l'hébergement.

Comme dans les autres régions métropolitaines, le nombre de déplacés d'Ukraine accueillis en Bourgogne-Franche-Comté a très fortement progressé au cours de l'année 2022 ; il s'est stabilisé depuis à environ 4 300 personnes. Compte tenu des arrivées qui restent significatives dans les Alpes-Maritimes, la Bourgogne-Franche-Comté accueille chaque semaine, depuis l'été 2022, des déplacés d'Ukraine qui ont transité par ce département ; plus de 800 personnes en ont bénéficié.

Face à la durée du conflit, les familles accueillies souhaitent s'intégrer en attendant de pouvoir retourner en Ukraine. Ainsi, près des deux tiers des déplacés d'Ukraine sont maintenant locataires d'un logement. L'hébergement citoyen reste encore à un haut niveau, avec plus de 1 000 Ukrainiens accueillis directement en cohabitation chez l'habitant, qui peut bénéficier d'un soutien de l'État de 150 euros par mois.



### Accueil et intégration des étrangers primo-arrivants

Le dispositif « Territoires d'intégration » est un partenariat entre l'État et les collectivités locales destiné à améliorer la vie des personnes réfugiées et étrangères. Cette démarche s'est intensifiée depuis 2019.

Le conseil régional, les conseils départementaux, les grandes métropoles (Dijon Métropole depuis 2019 ou Grand Besançon depuis 2021), les intercommunalités (Clunisois, St Cyr-Mère-Boitier) et communes (Le Creusot, Tonnerre) se mobilisent pour impliquer les élus dans la mise en œuvre de la politique d'intégration sur divers aspects. Ces actions répondent à des besoins identifiés en matière de logement, d'accès à l'emploi, de formation linguistique, mais aussi, accès aux droits, à la vie culturelle et sportive.

Les services de la DDETS et de la DREETS, en articulation avec le parcours de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, avec la mise en place du programme AGIR (accompagnement global et individualisé des réfugiés), avec la prise en compte de la crise ukrainienne et l'accueil spécifique des bénéficiaires d'une protection temporaire.

## AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### Améliorer l'accès aux droits

Des dispositifs de proximité sont déployés pour l'accès aux droits.



Le van Nina & Simone du Jura a été présenté en avril 2023 à Isabelle Lonvis-Rome, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.

Trop de femmes n'accèdent pas encore aux droits dans certains territoires, en milieu rural notamment. Des dispositifs de proximité ont été construits avec les associations travaillant spécifiquement auprès des femmes.

Ils permettent d'apporter une information gratuite, anonyme et sans rendez-vous, mais aussi d'offrir un espace d'écoute sécurisé avec différents interlocuteurs autour des sujets d'égalité.

Ces permanences itinérantes, sous la forme d'un van pour le Jura, offrent un accueil, une écoute et la mise à disposition d'informations autour des thématiques des droits de la famille, de la vie de couple et de la sexualité, des violences, du genre, de l'insertion professionnelle.

Le van se déplace sur l'ensemble du département, notamment dans les milieux isolés sur sollicitation et en partenariat avec des intercommunalités, des communes, des tiers-lieux mais également dans les quartiers de la politique de la ville. Les circuits de déplacement ont été déterminés aussi en fonction du maillage du territoire par les Maisons France Service afin de couvrir le maximum de zones non desservies.

Lors de ces rencontres, le travailleur social peut également orienter les usagers vers les structures locales en lien avec leurs questionnements : CIDFF, intervenant social en police et gendarmerie, centre social, UDAF, CCAS. D'autres projets de proximité sont en cours de création dans la Nièvre et la Haute-Saône.

### Favoriser l'accès des femmes à tous les métiers

Les services de l'État ont signé une convention avec Pôle Emploi pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes dans la région.



Visite de l'entreprise Réseau Concept dans le cadre du dispositif SAS « femmes et numérique »

La moitié des actives sont concentrées dans 11 familles professionnelles avec une représentation de 70 % dans la santé, les services aux particuliers, l'éducation, la vente, la gestion et l'administration. Inversement, elles ne sont que 20 % parmi les ingénieurs et les cadres de l'industrie, les métiers de la construction, des travaux publics et de l'agriculture.

Cet accord s'attache aussi à lutter contre les représentations stéréotypées, à favoriser la mixité des métiers en développant ou créant des dispositifs sectoriels ou géographiques (numérique, bâtiment et travaux publics, rural et quartiers politique de la ville) et faciliter le retour à l'emploi des femmes en agissant sur les freins spécifiques (modes de gardes, télétravail, formation à distance, aides à la mobilité).

Des actions de *speed meeting* ont ainsi été menées dans 6 départements pour rapprocher les demandeuses d'emploi et les entreprises.

Une vingtaine de dispositifs à l'échelle de bassins d'emploi ont également permis un accompagnement à la découverte de métiers dans l'industrie et le numérique, grâce à des périodes immersives en entreprises d'accueil.

### Des partenaires pour encourager l'entrepreneuriat

21 signataires s'engagent aux côtés de l'État.

La part des femmes dans la création reprise d'entreprise plafonne à environ 30 % en région (35 % au national). Cette proportion varie selon le secteur d'activité : 67 % dans les services aux particuliers, la santé, le social et le commerce, 16 % dans le service aux entreprises, 13 dans le secteur information et communication et seulement 4 % dans la tech.

En 2021, l'État, le conseil régional et BPI-France ont signé un plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat des femmes en Bourgogne-Franche-Comté avec trois objectifs : faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement à la création-reprise, favoriser l'augmentation des financements accordés et contrer les stéréotypes de genre affectant les acteurs de l'écosystème.

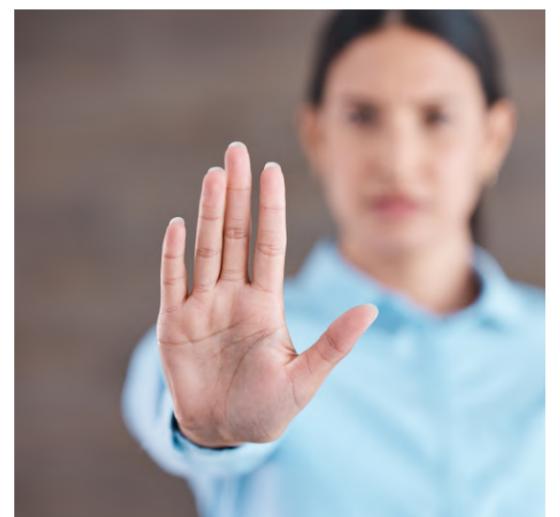


Les projets des associations et entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ont été salués par Marlène Schiappa, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'ESS et de la Vie associative lors de sa venue à l'occasion d'une journée d'échanges régionale.

Parmi ces acteurs figurent les réseaux d'accompagnement à la création reprise (BGE, Initiative, France Active, ADIE, Réseau Entreprendre), l'ordre régional des experts-comptables, des réseaux d'accompagnement féminins (Les Entrepren'heureuses, Femmes des territoires, Bouge ta boîte, K'elles énergies), MEDEF et CPME, 100 000 Entrepreneurs, des réseaux bancaires (BNP Paribas, Caisse d'Épargne et Crédit Agricole).

### Lutter contre les violences sexistes et sexuelles à l'université

Le rectorat de région académique de Bourgogne-Franche-Comté se mobilise particulièrement sur le sujet de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR).



Outre le suivi et l'accompagnement des établissements d'ESR sur les dispositifs mis en place à leur niveau, la rectrice de région académique a organisé, le 10 juin 2022, un séminaire à ce sujet.

Il a réuni des délégations de l'ensemble des établissements, des organismes de recherche concernés et du Crous, la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, ainsi qu'une représentante de la délégation à la modernisation de l'action publique du conseil régional.



séminaire en présence de la déléguée ministérielle à la lutte contre les violences dans le sport, du procureur général près la cour d'appel de Dijon et des inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR).

L'objectif de ce séminaire était de répondre de façon concrète aux questions, nombreuses, des établissements sur un sujet sensible qui peut heurter de plein fouet le bien-être de certains étudiants. Ce séminaire a, notamment, mis en avant la nécessité de mieux articuler les procédures disciplinaires et pénales, en favorisant le dialogue entre les établissements et les tribunaux judiciaires compétents.

C'est pour cette raison que le rectorat de région a initié, fin 2022, un travail de conventionnement avec les parquets des tribunaux judiciaires compétents sur l'ensemble des sites d'ESR de la région académique, à savoir : Dijon, Besançon, Belfort, Montbéliard, Lons-le-Saunier, Vesoul, Sens, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Mâcon et Nevers.

Ce conventionnement, qui doit aboutir d'ici juin 2023, a pour objectif de renforcer les liens de coopération entre le rectorat de région et les parquets et de permettre une meilleure coordination entre les procédures pénale et disciplinaire dans le cadre de situations de violences sexistes et sexuelles identifiées au sein des établissements d'ESR et du Crous Bourgogne Franche-Comté entrant dans le ressort géographique des parquets des tribunaux judiciaires concernés.

## ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

### Valoriser les atouts des territoires de montagne



L'État accompagne les territoires de montagne à travers un plan dédié, qui se déploie de manière dynamique depuis 2021.

Les deux principales mesures de ce plan, portées par le Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura, ont suscité un réel intérêt des porteurs de projet :

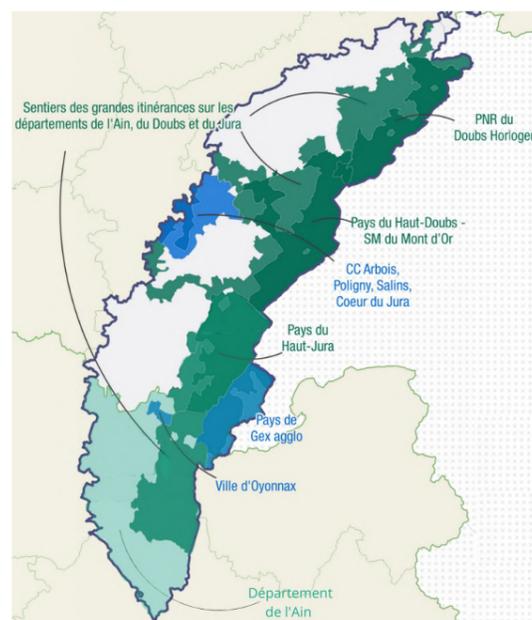
**Le Plan Avenir Montagnes Investissement** engage conjointement des crédits de l'État et des deux régions concernées par le Massif du Jura (Bourgogne-Franche-

Comté et Auvergne-Rhône-Alpes), il s'est achevé en décembre 2022 et a permis l'accompagnement de 150 projets, avec un montant total de subvention de plus de 15 M €. Pour la période 2021-2022, les projets lauréats concernant la transition des stations, les activités « 4 saisons », le thermalisme, l'agrotourisme...

Ils démontrent la variété des ressources des territoires du Massif. Leur mobilisation est exemplaire pour développer des stratégies pertinentes, mettant en avant leurs singularités. Ces fonds inédits, dédiés à la montagne, constituent une vraie opportunité pour ces territoires.

**Le programme Avenir Montagnes Ingénierie** est venu apporter un appui opérationnel aux territoires lauréats, dans leur démarche de transformation de leur modèle touristique, vers une offre diversifiée et durable.

7 territoires bénéficient d'un chef de projet financé par l'État pendant deux ans, ainsi que d'un soutien en ingénierie « sur-mesure ».



### 7 TERRITOIRES LAURÉATS D'AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE

- 1ère vague (10/2021)
- 2ème vague (02/2022)

### 1 TERRITOIRE D'ESSAIMAGE

Ces mesures fortes d'accompagnement permettent d'aborder d'autres thématiques indissociables de l'aménagement du territoire, telles que la mobilité, l'environnement, le changement climatique, la santé et l'emploi.

**Crédits d'investissement** engagés par l'État via le Plan Avenir Montagnes dans le Massif du Jura :



## Le CPER : un outil de développement entre l'État et la Région

Sur la base d'un diagnostic partagé mettant en avant les caractéristiques propres à la région Bourgogne-Franche-Comté et les enjeux auxquels elle est confrontée, l'État et la Région se sont accordés sur une vision stratégique commune et sur le choix des projets d'investissements structurants pour l'avenir, qu'ils s'engagent à mener et à financer conjointement, pour les six prochaines années.



Le Contrat de Plan État Région 2021-2027 a ainsi été signé le 23 février 2022.

**Crédits Région**  
**347 millions €**

**Crédits État**  
**332 millions €**

Le CPER 2021-2027 définit trois objectifs stratégiques : promouvoir les innovations, lutter contre la désertification rurale et les fractures territoriales et enfin contribuer à l'objectif de neutralité carbone. **Le volet mobilité sera négocié au cours de l'année 2023.**

Des exemples de réalisations concrètes :

La filière odontologie a été ouverte en 2022, sur les sites de Dijon et de Besançon.



Le CPER a permis de financer des simulateurs sur lesquels s'exercent les étudiants des premières années de la formation, pour un montant de 1 500 000 €.

Réhabilitation d'un des bâtiments de l'ancien Arsenal de Besançon.



Destiné à accueillir les étudiants de l'UFR des sciences du langage, de l'Homme et de la société à la rentrée 2024, les travaux ont démarré en janvier 2022. Ce projet aura mobilisé 6 850 000 € de crédits CPER sur les périodes 2015-2020 et 2021-2027.

## L'État accompagne tous les territoires

La réussite de la transition écologique et énergétique constitue un objectif prioritaire et partagé de l'État, des collectivités et des acteurs socio-économiques. Sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté, dans les zones urbaines ou les espaces ruraux, l'État apporte un soutien financier indispensable au développement des outils et des solutions qui font leurs preuves ou pour faire émerger de nouveaux projets.

Ainsi, en matière d'ingénierie dont ont fortement besoin les élus des territoires ruraux, l'État cofinance les postes de chefs de projet qui mettent en œuvre la redynamisation des villes et des bourgs dans le cadre des programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain ».



Les habitants de la région peuvent déjà très concrètement en voir les bénéfices avec le déploiement de plus de 200 maisons France Services fin 2022, utiles aux Français dans leurs démarches administratives.



Maison France services de Valdahon (25)

L'État est également un acteur puissant de la commande publique au travers du cofinancement des travaux de rénovation thermique des écoles, de l'éclairage public, des équipements sportifs et culturels, de la sauvegarde du patrimoine local, de la réalisation de pistes cyclables, de l'appui aux filières...

L'annonce en 2022 de la mise en place d'un Fonds Vert pour amplifier et accélérer ces opérations montre que l'État poursuivra cet effort dans toute la région en 2023.

### Chiffres clés 2022

Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	92 364 000,00 €
Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	37 022 000,00 €
Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	14 071 500,00 € (1 100 000 € sur le numérique)
Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)	6 500 000,00 €

## Mobilité

Travaux d'accessibilité de la gare de Dijon



L'aménagement de la gare Dijon-Ville s'est achevé courant 2022 et a été inauguré le 29 septembre par Fabien Sudry (préfet de région), François Rebsamen (maire de Dijon), Michel Neugnot (vice-président du conseil régional).

Les cinq quais ont été rehaussés au niveau du seuil des portes des rames, équipés d'un ascenseur, d'une rampe et de bandes d'éveil à la vigilance. De nouveaux abris et équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite complètent l'aménagement.

Cette opération de 39,4 millions d'euros a été cofinancée par l'État (56 %), la Région Bourgogne-Franche-Comté (39 %) et la Métropole de Dijon (5 %).

### Succès des appels à projet du plan vélo

Le vélo est une alternative pertinente à l'automobile à condition que les itinéraires soient sécurisés.

En 2022 le cinquième appel à projets a fait émerger 32 candidatures dans la région. La prise de décision s'est faite en lien avec les partenaires locaux de l'État (Région, Banque des Territoires, Ademe...). La contribution de l'État s'élève en moyenne à 30 % du montant des projets, pour une aide financière de 70 000 € à 700 000 €. Les actions proposées permettront de sécuriser plus de 25 km de linéaire et d'intersections via une grande variété d'aménagements (pistes cyclables, voies vertes, passerelles...).



## Le nouveau réseau de proximité de la Direction régionale des finances publiques

À l'issue d'une démarche innovante de modernisation de son réseau engagée en 2019, privilégiant une réflexion globale, pluriannuelle et concertée avec tous les acteurs locaux, le nouveau réseau des Finances publiques est finalisé dans 6 des 8 départements de la région.

Il répond à l'attente forte de nos concitoyens de bénéficier d'un service public plus proche d'eux, mais aussi plus efficace, en développant la relation de proximité dans les territoires, en

renforçant le conseil aux élus locaux, tout en s'appuyant de manière équilibrée sur l'essor du numérique.

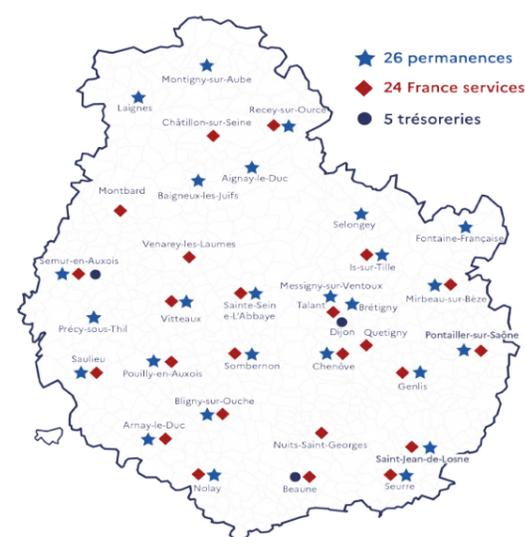
Chacun dispose d'un **interlocuteur fiscal unique**, à travers les services impôts particuliers (SIP, 20 dans la région) pour les contribuables et les services impôts entreprises (SIE, 13 en région) pour les professionnels.

Parallèlement, en partenariat avec le réseau des France services et en concertation avec les élus locaux, un accueil fiscal des particuliers est proposé dans des permanences de proximité (227 en région, dont 213 France Services).

De même, chaque commune ou intercommunalité dispose désormais d'un binôme d'interlocuteurs dédiés : un Service chargé de la gestion comptable et budgétaire (SGC, 36 dans la région) et un **conseiller aux décideurs locaux** (CDL, 78 en région). Ces interlocuteurs dédiés de l'élu sont à même d'apporter une offre personnalisée en termes de conseil budgétaire et comptable, financier, économique et patrimonial notamment.

Les autres collectivités conservent leurs interlocuteurs : trésoreries départementales hospitalières, paieries départementales et paierie régionale.

## Focus : le réseau DRFiP en Côte-d'Or



## Lutte contre la fracture numérique

Le rythme de déploiement de la fibre optique dans la région progresse en 2022.

70 % des logements et locaux professionnels de la région sont désormais raccordables à la fibre optique, par rapport à une moyenne nationale de près de 80 %.

Dans le cadre de l'accord gouvernemental du 14 janvier 2018, dit *New Deal* (dispositif de couverture ciblée), les équipes départementales et régionales de téléphonie mobile ont décidé de l'implantation de 464 pylônes dans des zones mal couvertes. 231 pylônes sont actuellement en service.

Déploiement des conseillers numériques France services



Au 31 décembre 2022, 234 conseillers numériques ont été recrutés en Bourgogne-Franche-Comté. Ils ont accompagné 68 310 personnes pour favoriser leur montée en compétence numérique dans leurs usages quotidiens, ou pour apprendre à réaliser des démarches administratives seules.

<https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>

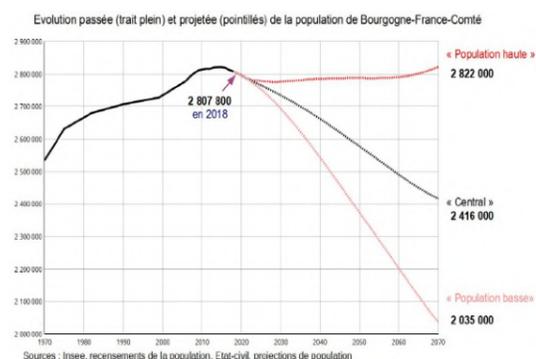
## Anticiper les évolutions démographiques

L'Insee met à jour tous les 5 ans ses projections de population. Cet exercice de simulation consiste à calculer ce que serait la population d'un territoire en partant d'un point de départ (le recensement de la population), et en faisant varier 3 paramètres : **l'espérance de vie, la fécondité et les taux de migrations.**

Pour la région, cette projection aboutit à estimer entre 2 et 2,8 millions, le nombre d'habitants en Bourgogne-Franche-Comté en 2070. Le scénario central (c'est à dire si les tendances actuelles perduraient) évalue **une baisse de 14 % par rapport à aujourd'hui.**

Ces simulations sont déclinables sur des territoires dès lors qu'ils font au moins 50 000 habitants. Elles sont disponibles pour toutes les régions et tous les départements sur [insee.fr](http://insee.fr).

Ce travail est primordial pour nombres de politiques publiques : estimation des cohortes d'enfants scolarisés, évolution de la population active, mesure du vieillissement de la population et des métiers d'aides aux plus âgés, besoin en logements.



## Préservation de l'emploi en recherche et développement des entreprises

La DRARI en partenariat avec la DREETS au sein de la cellule territoriale a eu la charge du suivi du déploiement du dispositif Plan de relance « Préservation de l'emploi R&D en entreprise » dont une

des finalités majeures est d'encourager la collaboration entre entreprises et laboratoires académiques.

## 9 millions d'€ de subvention

A l'issue de deux vagues d'appel à projets, les laboratoires de la région Bourgogne-Franche-Comté ont bénéficié d'un montant global de subvention de 9 M€ pour soutenir 82 projets bénéficiant au total à 96 personnels comprenant des recrutements de master, ingénieurs et jeunes chercheurs et des mises à disposition de personnels des entreprises dans les laboratoires.

## Conseil national de la refondation en Santé

Nouvelle méthode de travail pour construire ensemble et au plus près de nos concitoyens, le Conseil National de la Refondation en Santé a pour objectif de mettre en valeur les initiatives locales existantes et de trouver des solutions nouvelles pour favoriser l'accès à la santé.

### Accès à la santé Continuité et permanence des soins Attractivité des métiers Prévention

Son action porte sur 4 grands défis : l'accès à la santé, la continuité et la permanence des soins, l'attractivité des métiers de la santé, et la prévention.

En région Bourgogne-Franche-Comté, ces réunions de co-construction territoriales baptisées les « Vendredis de la Santé » ont été pilotées par l'Agence Régionale de Santé en lien étroit avec les préfetures, les élus, le réseau Assurance Maladie et les instances de démocratie sanitaire.



Au total, 21 réunions se sont tenues en région, regroupant plus de 1200 participants. Une centaine de propositions d'actions en sont ressorties. Lors de la restitution en séance plénière en présence de Madame la Ministre Agnès Firmin le Bodo, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), instance de démocratie sanitaire, a identifié 20 propositions qui seront suivies attentivement dans leur traduction opérationnelle.

Début 2023, ce sont les conseils territoriaux en santé qui vont s'emparer de cette thématique afin d'identifier 5 actions probantes pour leur territoire afin de les déployer dans l'année.

## 16<sup>e</sup> dialogue franco-suisse sur la coopération transfrontalière

Le 11 mars 2022 s'est tenu à Belfort, sous présidence française, la 16<sup>e</sup> session du dialogue franco-suisse sur la coopération transfrontalière, dans une ambiance chaleureuse et constructive.

Se tenant une fois par an alternativement en France et en Suisse, le dialogue constitue l'enceinte par excellence dans laquelle sont discutés tous les sujets d'intérêt commun comportant une composante transfrontalière.

L'ordre du jour de cette 16<sup>ème</sup> session était d'autant plus dense que l'édition précédente avait été annulée en raison de la pandémie de Covid 19.

Les deux délégations, conduites respectivement par Philippe Voiry, ambassadeur pour les coopérations transfrontalières et les commissions inter-gouvernementales pour la France, et par son homologue, l'ambassadeur Piffaretti du côté suisse, ont ainsi abordé nombre de sujets aux implications importantes pour la Bourgogne-Franche-Comté.

## 43 kilomètres de frontière franco-suisse

Elles ont pris acte de la bonne dynamique de coopération au sein de l'Arc jurassien, de la volonté commune d'avancer sur la question des mobilités, ferroviaires en particulier, ainsi que de l'approfondissement des échanges sur la gouvernance du segment du Doubs, long de 43 km, formant une frontière naturelle entre nos deux pays.

La coopération sanitaire a en outre fait l'objet d'échanges nourris, et la décision a été prise de mettre en place la commission mixte prévue par l'accord-cadre de coopération sanitaire de 2016 : elle s'est effectivement réunie pour la première fois le 15 décembre 2022.

La 17<sup>e</sup> session de ce dialogue, qui s'est déroulée le 4 avril 2023 à Neuchâtel sous présidence suisse, a constaté de nouveaux progrès substantiels dans la mise en œuvre de la coopération bilatérale de part et d'autre de la frontière, au bénéfice des populations et de la préservation de l'environnement.



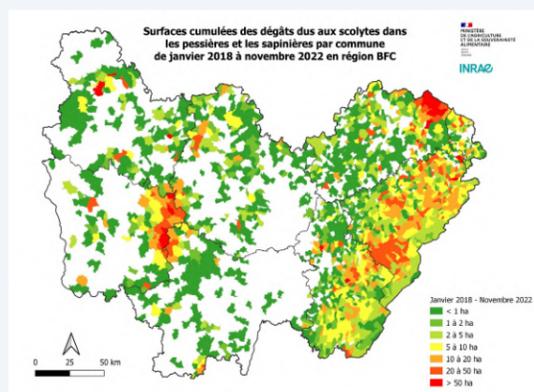
## L'État accompagne les professionnels agricoles confrontés aux crises sanitaires

Les crises sanitaires ont été nombreuses en 2022. À chaque fois, la DRAAF est intervenue pour accompagner les professionnels et faire face.

### Flavescence dorée de la vigne

Depuis 2018, la situation sanitaire du vignoble se dégrade. En 2022, la tendance s'accélère avec 12 nouvelles communes contaminées et plus de 800 parcelles attaquées. La DRAAF a augmenté les contrôles des mesures ordonnées lutter contre la flavescence dorée : surveillance des vignes, arrachage des ceps contaminés et traitements insecticides contre la cicadelle, vectrice de la maladie. La mobilisation de tous les viticulteurs et des organisations professionnelles agricoles doit être poursuivie en 2023.

### Crises sanitaires en forêt



La DRAAF et son réseau de correspondants-observateurs ont mis en œuvre plusieurs actions pour conseiller les acteurs de la filière forêt-bois. Une communication réactive auprès du grand public a été menée. En plus du suivi de l'épidémie de scolytes qui affectent les épicéas et sapins pectinés, une enquête a été menée sur les dépérissements de hêtres : plus de 3 400 arbres sont impactés dans 6 forêts. Les dégâts ont été cartographiés et la réaction des peuplements a été suivie pour ce qui concerne l'épidémie de bombyx disparate en Côte-d'Or et les épisodes orageux.

### Grippe aviaire

L'année 2022 a été marquée par une épizootie d'influenza aviaire d'ampleur inédite, qui a touché principalement l'Ouest de la France, mais également la Bourgogne-Franche-Comté.



La DRAAF a animé un travail de préparation à la gestion de l'influenza aviaire avec un réseau d'acteurs de la filière avicole, services de l'État et professionnels, afin d'empêcher l'introduction de la maladie, de la détecter précocement et d'être prêt à agir en cas de détection.

## SOUTENIR LA CULTURE

### Monuments historiques

Bilan du soutien de l'État en matière de restauration des monuments historiques.

En 2022 se sont près de 19,5M€ qui ont été engagés pour la restauration des monuments historiques de Bourgogne-Franche-Comté par la direction régionale des affaires culturelles, soit légèrement plus qu'en 2021.



Chantier de restauration de la cathédrale de Sens - © RGauthier

Des opérations importantes ont à nouveau été engagées pour la sécurité et la restauration des cathédrales, notamment à Sens, Nevers, Autun, Besançon et Dijon. De même, les investissements en soutien de projets pluriannuels de restauration disposant d'un fort potentiel culturel et touristique à l'échelle régionale ont été poursuivis, par exemple au château de Ray-sur-Saône, à la chapelle Notre Dame du haut de Ronchamp, au château de Châteauneuf-en-Auxois, à la prison panoptique d'Autun, à l'église Notre-Dame-de-Bethléem de Clamecy.

Les restaurations du théâtre du château de Sully ou de l'école en bois de Ronchamp ont également été soutenues en 2022 dans le cadre de la mission patrimoine en péril.

Outre le soutien apporté aux restaurations des églises de Saint Florentin, Pont sur Yonne ou Saint-Jean-de-Losne, 13 projets de restauration de chapelles ou d'églises, situées dans des communes le plus souvent en milieu rural, ont par ailleurs été accompagnés au titre du fonds de soutien incitatif et partenarial, principalement dans le Jura, dans la Nièvre et en Saône-et-Loire, pour un montant proche de 850 000 €.

### Bibliothèques

Bilan du soutien de l'État aux Bibliothèques territoriales, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD).

En 2022, l'État a apporté une aide de près de 13 millions d'euros aux bibliothèques territoriales de Bourgogne-Franche-Comté, dont 9 millions pour le projet de Grande bibliothèque de Besançon.

Ce soutien de l'État a représenté jusqu'à 50% du financement pour la construction de bibliothèques et jusqu'à 80% pour les projets d'extension des horaires d'ouverture.

En 2022, 91 opérations ont été retenues.

Ce sont 71 collectivités territoriales, dont 4 conseils départementaux et 48 communes, qui ont bénéficié du soutien de la dotation générale de décentralisation (DGD) et d'un accompagnement de leur projet par la direction régionale des affaires culturelles, de la conception à la réalisation.

Ce soutien de près de 13 M€ en 2022 fait suite à une année 2021 également exceptionnelle au cours de laquelle l'État a mobilisé plus de 6 M€ pour soutenir les bibliothèques territoriales de Bourgogne-Franche-Comté.



Médiathèque de Poligny (Jura)

### Festivals

L'État soutient le développement des festivals, accompagne leurs transitions et encourage innovations et prises de risques artistiques.

La région compte environ 240 festivals.

La DRAC accompagne chaque année une soixantaine de manifestations pour un montant annuel avoisinant 800 000 €. En 2022, sa capacité de soutien spécifiquement dédiée aux festivals du domaine de la création a été augmentée de presque 420 000 € (hors aides du Centre national de la musique). Ce sont ainsi 48 festivals supplémentaires, soit presque 110 au total qui ont pu être aidés en 2022.



La Cie L'Art Osé quelques minutes avant sa représentation - festival des Zaccros D'ma Rue à Nevers, juillet 2022, © Ait Belkacem

## Pass'Sport : une licence pour chacun

Le Pass'Sport est un dispositif créé en 2021 qui poursuit deux objectifs : relancer la pratique sportive chez les jeunes et soutenir les associations sportives (et culturelles proposant des activités sportives).



### 50 € d'aide par licence

Le Pass'Sport permet concrètement d'accorder une aide financière de 50 € pour toute prise de licence au sein d'une association sportive.

Les publics éligibles sont les jeunes bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire, de l'Allocation Éducation Enfant Handicapé, les adultes bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et, pour la campagne 2022, les étudiants boursiers.

Parmi ces bénéficiaires, les publics cibles sont les jeunes en situation de handicap, les plus éloignés de la pratique sportive et le public féminin.

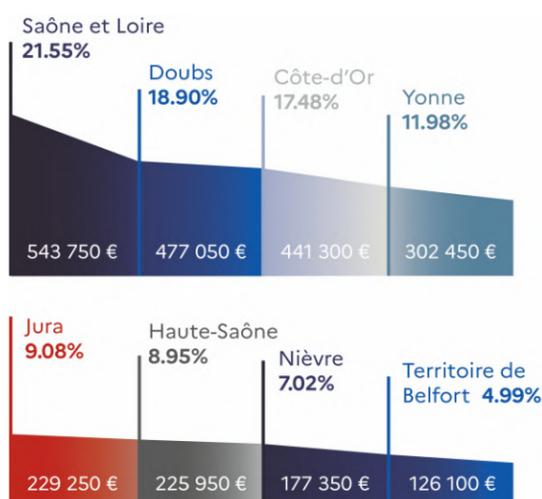
Les structures éligibles à ce dispositif sont toutes les structures affiliées à une fédération sportive agréée par le ministère des sports ainsi que les structures non affiliées qui bénéficient d'un agrément Sport ou Jeunesse Éducation Populaire et implantées en Quartier Prioritaire de la Ville.

### Un budget de 2 623 000 €

En 2022, plus de 50 000 personnes ont pu être bénéficiaires de cette aide en Bourgogne-Franche-Comté (42 000 en 2021) pour un montant de plus de 2,5 millions d'euros (2 millions en 2021).

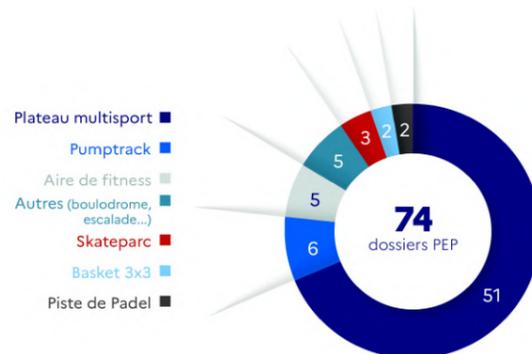
Les disciplines les plus mobilisées au niveau régional sur ce dispositif sont le football, le judo et le basket.

#### Répartition financière par départements



## Le financement des équipements sportifs

Afin de faire de la France une nation plus sportive, le président de la République a annoncé le 14 octobre 2021 le lancement d'un programme de 5 000 équipements sportifs de proximité en territoire carencé à réaliser d'ici 2024.



L'objectif est de financer la construction d'équipements sportifs de proximité, l'aménagement de locaux préexistants, la requalification d'équipements existants en équipements de nature différente et l'acquisition d'équipements sportifs mobiles.

Ces lieux de sport ont vocation à assurer une mixité d'usage entre la pratique encadrée et la pratique libre, dans les cadres scolaire, associatif, périscolaire, familial ou individuel.

### 3 305 000 €

Pour cet appel à projets 2022, pour un budget de 3 305 000€, sur les 102 projets éligibles et complets déposés, 74 ont été financés.

La priorisation de financement s'effectue en fonction du potentiel de pratique libre et encadrée, de la localisation à proximité d'endroits générateurs de flux, notamment des établissements scolaires et universitaires, et des carences du territoire.

Une attention particulière est portée aux projets qui s'inscrivent dans une démarche écoresponsable ou innovante ou qui favorisent la pratique féminine.

Les terrains multi-sports représentent la moitié des projets déposés, suivis des parcours de santé et aires de fitness, qui font l'objet d'environ 15 % des projets.



## Les Jeux olympiques ici aussi

L'État prépare les Jeux olympiques 2024 à travers le label « Génération 2024 » pour les écoles et établissements scolaires, qui vise à développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif.

Pour la ministre des Sports, la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 passe par une mobilisation populaire et territoriale qui doit célébrer la dimension festive de cet événement et les valeurs de l'olympisme.

Cette mobilisation populaire, impulsée et appuyée par les services déconcentrés de l'État, notamment à travers le Plan d'animation territorial sous la coordination du préfet de région, se déploie via différents dispositifs et actions conduits par de nombreux acteurs publics et associatifs.



Parmi les démarches en lien avec les JO, le dispositif Génération 2024 constitue un levier important pour valoriser l'esprit de l'olympisme.

Offert à tous les établissements scolaires depuis 2018, le label « Génération 2024 » repose sur quatre objectifs :

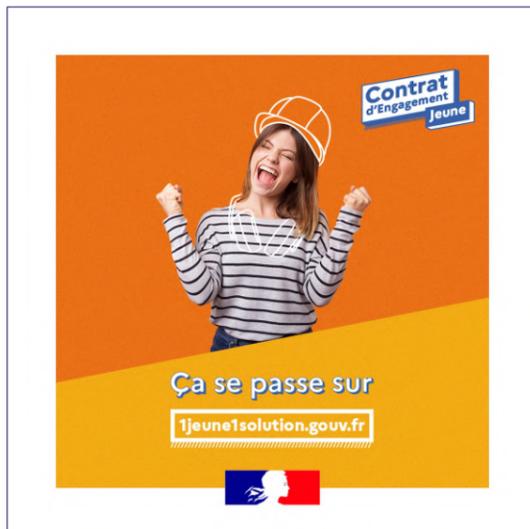
- Développer les projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ;
- Participer aux événements promotionnels Olympiques et Paralympiques ;
- Accompagner ou accueillir les sportifs de haut niveau ;
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

Sur l'ensemble de la région, 226 établissements scolaires ont été labellisés (88 sur l'académie de Besançon, 138 sur l'académie de Dijon).



## 11 000 jeunes En Contrat d'Engagement Jeune

Le CEJ s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans (moins de 30 ans pour les personnes en situation de handicap) en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales et qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi.



Une allocation peut être mise en place pour les jeunes qui en ont besoin, c'est-à-dire des jeunes sans ressources financières, et qui ne sont pas en mesure de suivre un accompagnement tout en subvenant à leurs besoins.

### Un accompagnement intensif

Ce parcours vers l'emploi se caractérise par un accompagnement intensif puisqu'il prévoit un accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum, avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions).

Ce dispositif mobilise les entreprises pour favoriser les découvertes de métiers, les immersions dans un collectif de travail et la formation en alternance.

Chaque jeune est accompagné par un conseiller qui restera son référent tout au long de son parcours, y compris lorsque le jeune suit un programme extérieur à sa Mission Locale ou à Pôle Emploi (ex : une formation, une école de la deuxième chance,...). Ce référent l'accompagne jusqu'à ce qu'il soit durablement inséré professionnellement.

En 2022, la cible était de 7 207 pour les Missions locales et de 3 720 pour Pôle Emploi ce qui représentait 10 927 cibles pour la région Bourgogne-Franche-Comté.

**101 %**  
**de l'objectif réalisé**

Les Missions locales ont réalisé 6 971 CEJ soit une réalisation à hauteur de 96,7%. Pôle emploi a réalisé 4 095 CEJ soit une réalisation de 110,1%. Le taux de réalisation pour la Région est de 101,3%.

## Service national universel

Le Service National Universel s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Il comporte un séjour de cohésion de 12 jours et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut, s'il le souhaite, poursuivre ensuite une période d'engagement plus longue.

### 2000 volontaires en Bourgogne-Franche-Comté

Depuis 2019, la région Bourgogne-Franche-Comté accueille, chaque année, des jeunes volontaires du Service National Universel.

En 2022, près de 2 000 jeunes volontaires ont pu participer à l'un des 18 séjours de cohésion organisés dans les 8 départements de la région lors des vacances de février ou en juin ou juillet. Ces séjours, qui se déroulent dans un territoire différent du lieu de résidence, favorisent l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être par les jeunes.

Neuf participants sur dix se sont dits satisfaits du séjour de cohésion. Les rencontres et les interactions avec d'autres jeunes et adultes, l'expérience de la vie en collectivité, l'intensité et la diversité des activités sportives collectives ont été très positives pour les jeunes qui ont déclaré vivre une expérience riche et enrichissante.

Des appréhensions ont pu être dépassées en termes d'intégration dans le groupe ou de prise de parole en public.



**340 encadrants**  
**et un budget de**  
**1 873 000 €**

Les moyens mobilisés par l'État sont conséquents. Le SNU dispose d'un budget de 1 873 000€ en 2022, et 340 encadrants, issus des corps en uniforme, des mouvements d'éducation populaire ou de l'Éducation Nationale, ont été mobilisés

## Appui aux entreprises dans le cadre de la crise énergétique

En 2022, de nombreuses entreprises ont vu leurs factures d'électricité ou de gaz exploser.

L'État a pris des mesures fortes dès le mois de mars, qui ont été progressivement amplifiées et simplifiées, pour venir en aide à tous types d'entreprise, de la boulangerie artisanale à l'industrie la plus consommatrice d'énergie.

La DREETS s'est fortement mobilisée afin de faire connaître et expliquer ces mesures (bouclier tarifaire, amortisseur électricité, guichet) aux entreprises concernées.



Les entrepreneurs ont pu contacter directement le service économique de l'État en région qui, aux côtés de la DRFiP, a proposé un accompagnement personnalisé pour les aider à comprendre leurs factures, gérer l'impact sur leur trésorerie et faire les démarches nécessaires auprès des fournisseurs ou des services de l'État.

### Une forte mobilisation des préfetures

Le préfet de région a tenu des conférences régionales régulières avec les représentants des entreprises et les institutionnels, afin de partager les informations en temps réel sur les dispositifs et l'évolution de la situation des entreprises.

Les préfetures de département se sont aussi fortement mobilisées, se faisant le relais de ces informations.



le préfet Franck Robine et Hélène Crocqueville, directrice régionale des finances publiques, présentent à la presse les mesures gouvernementales de prise en charge d'une partie des hausses des factures électricité et gaz pour les entreprises

## Préserver la ressource en eau

Quantité et qualité : comment préserver la ressource en eau ? Le changement climatique impose d'accélérer les actions de préservation de la quantité et de la qualité de l'eau en encourageant la sobriété des usages.



## Économiser et Protéger

Une forte mobilisation a permis d'identifier les enjeux régionaux et les actions clés à mener pour une gestion durable de la ressource.

Le « dire de l'État régional » présenté aux porteurs de projets lors du premier comité régional de l'eau identifie des actions phares à déployer dans les territoires pour économiser et protéger la qualité de l'eau, mobiliser les solutions fondées sur la nature et les ressources alternatives.



1<sup>er</sup> comité régional de l'eau

Dans le cadre du **Plan d'Action Régional Santé Environnement**, la démarche collective « Eau d'ici » pour la reconquête de la qualité de la ressource s'est concrétisée par l'engagement de deux territoires : l'espace communautaire Lons Agglomération (ECLA) dans le Jura et la communauté de communes sud territoire (CCST) dans le Territoire de Belfort.



Signature de la charte "Eau d'ici" à Delle (Territoire de Belfort)

## Deux sites régionaux honorés au titre des Grands sites de France

### Bibracte - Morvan des Sommets

Ce site a vu renouveler son label pour la 2<sup>e</sup> fois avec une extension du périmètre labellisé (42 000 ha intégrant les trois plus hauts sommets du Morvan) et une meilleure intégration des enjeux agricoles, forestiers et touristiques dans un contexte de dérèglement climatique.



Mont Beuvray - site de Bibracte - Morvan

### Ballon d'Alsace

Ce massif a franchi une étape importante vers l'obtention du label de Grand Site de France suite à la validation de son projet de territoire par la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Ce projet est porté par le parc naturel régional des Ballons des Vosges.



Site du Ballon d'Alsace (environs du barrage d'Alfeld)

## Prévention des risques

Les inspections des installations classées pour l'environnement (ICPE) habituellement programmées dans le cadre d'un plan pluriannuel de contrôle ont été complétées par des opérations « coup de poing » ciblées en 2022 sur la sécurité des sites voisins d'établissements Seveso, le risque incendie et la prise en compte de la sécheresse.

Ce renforcement traduit la volonté de l'État d'assurer une présence au plus près du terrain, pour améliorer la prévention des risques au profit des populations riveraines et de l'environnement.

Concernant la sécheresse, les arrêtés cadre de la région prévoient qu'en cas de crise, les industriels consommant, selon les départements, plus de 1 000 m<sup>3</sup> à 7 000 m<sup>3</sup> d'eau par an réduisent leur consommation d'au minimum 20 %.

## Chiffres clés

**1 840 ICPE**  
soumises à autorisation  
ou enregistrement

**75 inspecteurs**  
de l'environnement en Dreal

**1 110 inspections**  
réalisées en 2022,  
soit **+50 %**  
par rapport à 2018

Les contrôles terrain sont l'occasion de les informer sur les enjeux, le cadre juridique, les aides disponibles et les sanctions encourues et de les aider ainsi à mieux anticiper les moyens de mettre en œuvre de cette sobriété forcée.



Inspection d'installation classée pour l'environnement (ICPE)

## Barrage des Settons

**7,5 millions d'€**

Cet ouvrage du XIX<sup>e</sup> siècle, d'intérêt patrimonial, économique et touristique, a fait l'objet en 2022 d'une restauration d'envergure financée par le plan de relance pour 7,5 millions d'euros.



Lac de Settons (barrage)

Les services régionaux de l'État ont assuré le contrôle et suivi des travaux nécessitant la vidange du lac, au titre de la sécurité de l'ouvrage, la maîtrise d'ouvrage étant portée par les services départementaux de l'État dans la Nièvre.

## Un service chargé de répondre aux questions du public et des entrepreneurs

Depuis septembre 2020, la direction régionale de l'Insee héberge un pôle de réponse Insee contact de 8 personnes à Dijon.

Il est ainsi venu compléter le dispositif de réponse aux particuliers et aux entreprises mis en place par l'Insee au niveau national.



Les 40 conseillers d'orientation et d'information répondent à l'ensemble des demandes nationales.

Ils traitent quotidiennement environ 500 mails et 450 appels téléphoniques.

## Accompagner les entreprises une priorité de l'INSEE

La plupart des demandes ont pour objet le répertoire Sirène des entreprises.

Depuis la mise en place du guichet unique pour les entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2023, elles représentent 80 % de l'activité des pôles.

L'accompagnement des chefs d'entreprise est donc la priorité de l'Insee, sans pour autant délaisser les demandes émanant des particuliers. Celles-ci portent essentiellement sur l'aide à la réponse aux enquêtes auprès des ménages menées par l'institut.

Le dernier type de demandes concerne les évolutions d'indices permettant la revalorisation de pensions ou de loyers.

**WWW.INSEE.FR**

La plupart des informations apportées aux usagers sont disponibles sur le site insee.fr. Le travail des conseillers est de les orienter vers les pages du site sur lesquelles ils trouveront les réponses à leurs questions.

## Sobriété énergétique

La feuille de route régionale des services de l'État.



Dans le cadre du plan national de sobriété de l'État, le préfet de région a mobilisé les services déconcentrés pour définir une feuille de route des actions en matière de sobriété énergétique.

**32 %**  
de réduction de la consommation des fluides

Les résultats sont au rendez-vous dès cet hiver : en 2022, la consommation des fluides a été réduite de 32,5 % (8% pour l'électricité, 42% pour le gaz et 48% pour le réseau de chaleur).

La mobilisation des services vise à développer la démarche écoresponsable dans de nombreux domaines : la vie quotidienne au bureau, la gestion bâtiminaire, la mobilité des agents, la politique d'achat, la restauration collective, et la formation des agents.

## Sécuriser l'approvisionnement énergétique fragilisé par la crise ukrainienne et la rénovation du parc nucléaire

Des comités de sobriété énergétique ont travaillé aux niveaux régional et départemental pour réduire la consommation énergétique sur le mode volontariste.

En parallèle les services de l'État ont organisé les modalités de coupures ponctuelles et établi les listes des établissements concernés par le dispositif de délestage ou à préserver au titre de la sécurité ou d'intérêt général majeur.



## Filière hydrogène

La région Bourgogne Franche-Comté confirme son savoir faire dans le domaine de l'hydrogène en décrochant 3 des 10 projets français retenus dans le cadre du PIIEC HyTech.



Annoncée par le gouvernement le 8 septembre 2020, la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné prévoit 7 milliards d'euros de soutien public d'ici 2030 pour assurer la souveraineté technologique française.

**1,9 milliard d'€**  
de soutien public

Dans le plan d'investissement France 2030, la France a prévu d'y consacrer 1,9 milliard d'euros de soutien public, prolongeant les soutiens déjà engagés dans France Relance.

Ce dispositif permettra de soutenir des projets industriels structurants.

Dans le cadre du projet important d'intérêt européen commun dans la chaîne de valeur de la technologie de l'hydrogène (PIIEC HyTech), 100 dossiers ont été présentés à la Commission européenne en août 2021 par les 23 pays membres et la Norvège.

Au final, seuls 41 projets ont été retenus, dont 10 projets français.

**3 lauréats**  
en Bourgogne-Franche-Comté

Les 3 lauréats régionaux sont :

**La société MC PHY**  
pour le déploiement d'une gigafactory d'électrolyseur sur Belfort ;

**La société ALSTHOM**  
pour le développement d'un wagon et d'une locomotive à hydrogène sur Belfort ;

**La société FAURECIA**  
pour la production en grande série de systèmes de stockage d'hydrogène sur Bavans et Allenjoie.

## Innovation

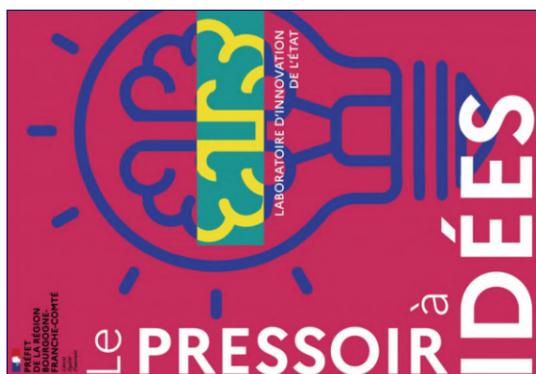
Mis en place en 2022, le laboratoire d'innovation territoriale de l'État, « le Pressoir à Idées », vise à apporter un soutien technique et méthodologique à tous les agents de l'État en région pour :

### Accompagner la conception et la réalisation de projets

En matière d'organisation du travail et de mise en œuvre des politiques publiques

### Former et assister les agents

Afin qu'ils puissent mobiliser des méthodes non conventionnelles d'animation pour des événements et des séances de travail.



En 2022, six projets portés par des agents publics ont été accompagnés en matière de design de service, de structuration de réseau et d'innovation managériale.

Le laboratoire s'est associé avec la collectivité régionale et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) afin de promouvoir l'innovation au sein des services publics de la région sous la forme d'un réseau des innovateurs publics.

## Chiffres clés du mois de l'Innovation Publique 2022

### 19 événements organisés

5 conférences inspirantes,  
6 Afterworks,  
3 Marchés aux expériences,  
1 formation design de services  
et une journée des innovateurs publics  
en présence de la DITP.

### 937 inscriptions enregistrées

tous événements confondus.

### 400 agents

de la fonction publique impliqués,  
dont 64 pour l'État.

## Transition énergétique

### Concertation sur le mix énergétique

En présence d'Olivier Véran, ministre délégué chargé du renouveau démocratique, 80 participants se sont réunis pour réfléchir aux usages et à la production de l'énergie demain, et proposer des actions sur la rénovation des constructions, la mobilité, les modalités de concertation dans les territoires et la solidarité entre eux.

### Le dispositif MaPrimeRénov' : au service de la rénovation énergétique

Pour les logements privés, grâce à l'action conjointe des services régionaux et départementaux de l'État, 1 959 logements comportant des travaux de rénovation énergétique ont été financés en 2022.

Avec près de 41 000 dossiers en 2022, le succès du dispositif est dans la continuité de l'année précédente.

Avec 464 logements subventionnés en 2022, MaPrimeRénov' Copropriété continue sa progression avec 15% d'augmentation par rapport à l'année précédente.

## L'ÉTAT EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



**Franck ROBINE**  
Préfet de la région  
Bourgogne-Franche-Comté



**Nathalie ALBERT-MORETTI**  
Rectrice de région  
académique



**Hélène CROCQUEVAILLE**  
Directrice régionale des  
finances publiques



**Jean-Jacques COIPLÉ**  
Directeur général de  
l'agence régionale de santé



**Anne COSTE DE CHAMPERON**  
Secrétaire générale pour  
les affaires régionales



**Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER**  
Directrice régionale de  
l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt



**Aymée ROGÉ**  
Directrice régionale des  
affaires culturelles



**Jean RIBEIL**  
Directeur régional de  
l'économie, de l'emploi, du  
travail et des solidarités



**Jean-Pierre LESTOILLE**  
Directeur régional de  
l'environnement, de  
l'aménagement et du  
logement



**Bertrand KAUFFMANN**  
Directeur de l'institut  
national de la statistique  
et des études  
économiques



**Marie-Andrée GAUTIER**  
Déléguée régionale  
académique  
à la jeunesse,  
à l'engagement et  
aux sports



**Jean GUZZO**  
Délégué régional  
académique à la  
recherche et à  
l'innovation



**Laurence GUILLET**  
Directrice  
régionale aux  
droits des femmes  
et à l'égalité



**Hélène DE KERGARIOU**  
Commissaire du  
Massif du Jura



**Jean-Philippe HORRÉARD**  
Commissaire à la  
lutte contre la  
pauvreté



**Philippe BRICQUER**  
Développement de  
la filière hydrogène



**Hugues NORDI**  
Conseiller  
diplomatique  
auprès du préfet  
de région

et l'ensemble des agents de la fonction publique d'État.